

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| <b>En EXERCICE</b> | <b>10</b> |
| <b>PRESENTS</b>    | <b>8</b>  |
| <b>VOTANTS</b>     | <b>8</b>  |

**CONVOCACTION**

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| <b>Datée</b>    | <b>du 22/11/24</b> |
| <b>Affichée</b> | <b>le 22/11/24</b> |

**OBJET**

**Attribution du marché de  
travaux de reconstruction de la  
station d'épuration de Glos la  
Ferrière, commune de La Ferté  
en Ouche**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 22 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**Absents excusés :** Jean SELLIER, Virginie VIOLET

Monsieur BRIZARD, vice-Président délégué à l'environnement, rappelle aux membres du bureau que lors du conseil communautaire du 18 avril dernier, il a décidé de reconstruire la station d'épuration (475 EqH) de Glos la Ferrière au vu de la vétusté et des dysfonctionnements rencontrés par l'actuel ouvrage de traitement. Le projet prévoit également la reprise des deux postes de relevage du système de collecte.

Pour cela, il a été décidé de lancer les consultations des entreprises de travaux sur la base des documents de consultation élaborés par le Maître d'Œuvre ARTELIA.

La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique avec possibilité de négociation.

- Date d'envoi : le 13 juin 2024 au BOAMP et sur la plateforme de dématérialisation
- Date de parution : le 13 juin 2024
- Date de réception des plis : le 22 juillet 2024 à 12h00
- Date d'ouverture des plis : le 22 juillet 2024

Deux offres électroniques ont été reçues dans le délai imparti. Ces offres ont fait l'objet d'une phase de négociation.

Les offres de prix finales ont été analysées par le bureau d'étude ARTELIA selon les critères de jugement suivants :

- Valeur technique de l'offre : 50,0 %
- Prix des prestations : 40,0 %
- Délai et planning : 10 %

A l'issue de l'analyse, il est proposé de retenir l'offre de la société TP BOUTTÉ pour un montant de 960 626,30 € HT qui est celle présentant la meilleure notation.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 18 novembre 2024

**Le Bureau, après avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière à la société **TP BOUTTÉ** pour un montant total de **960 626,30 € HT** soit **1 152 751,56 € TTC** ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 et des années suivantes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de l'Orne et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

**VOTE : UNANIMITE**

Acte reçu en préfecture le 29 NOV. 2024  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 29 NOV. 2024

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Philippe VAN-HOORNE

